

Formulaire pour la Preuve de Paternité chez les Humains

RENSEIGNEMENTS DU CLIENT

Prénom:	Noms :	
Ville :	Adresse:	C.P.:
Région :		Tel:
Pays:	e-mail:	N° carte d'identité

Ces données de caractère personnel seront incluses dans un fichier "Clients" sous la responsabilité de Biozell. La finalité de ce fichier est de faciliter uniquement la gestion comptable, fiscale et administrative de l'entreprise. conforme avec la législation en vigueur, les personnes signalées dans ce formulaire auront droit d'accès, rectification et cancelation de ses données personnelles en dirigeant un courrier électronique dûment identifié à l'adresse info@biozell.com

Prix (TVA inclu)

Preuve de paternité de base 340 €

Indiquez si l'échantillon du PERE est inclus

Indiquez si l'échantillon de la MERE est inclus

Indiquez le sexe de L'ENFANT: [_____]

Si vous l'incluez, indiquez le sexe du 2^{ème} ENFANT: [_____] 190 €

IMPORTANT: La réalisation de la preuve sur des échantillons obtenus par des moyens différents de l'hisope (Ex. cheveux avec racine, timbres...) a un coût supplémentaire de 65 € par échantillon (y compris la TVA).

Fondements de la Preuve de Paternité:

Les preuves de paternité modernes se basent sur l'analyse du matériel génétique (ADN) des personnes. Seulement une partie de cet ADN correspond à des gènes ou des régions qui peuvent être insérées dans la détermination des caractéristiques physiques et mentales (maladies incluses). Le reste sont d'amples régions d' "ADN sans utilité", insignifiantes au point de vue biologique: Elles ne déterminent ni influent dans les caractéristiques des personnes.

La preuve de paternité analyse une petite partie de cet "ADN sans utilité". De la connaissance de cet ADN on ne peut pas déduire si la personne qui donne l'échantillon a une prédisposition à souffrir une maladie ou si elle présente une particularité physique déterminée. Cependant, on peut vérifier une relation de paternité.

Dès que nous aurons réalisé cette partie de l'ADN, on élaborera un rapport de paternité qui décrit toute l'information obtenue. Ce rapport ne concerne pas des personnes concrètes mais les échantillons indiqués littéralement comme père, mère et fils. Le rapport n'a aucune capacité probatoire dans des cas juridiques car les échantillons sont pris d'une manière privée par les personnes qui demandent les analyses, sans témoins qui accréditent la provenance des échantillons, de plus les échantillons ne sont pas scellés (plombage de sécurité) et les personnes responsables de leur transport jusqu'au laboratoire de Biozell ne sont pas contrôlées. Si souhaitez que la preuve puisse avoir une validité juridique, les personnes impliquées doivent se mettre en contact avec notre laboratoire où ils seront informés sur la prise et l'envoi des échantillons.

Le soussigné, majeur, DECLARE:

- 1- Avoir lu et compris les fondements de la Preuve de Paternité expliqués ci-dessus.
- 2- Qu'elle est l'une des personnes impliquées dans la preuve de paternité et par conséquent donneuse de l'un des échantillons.
- 3- Qu'elle dispose de la permission ou de la capacité légale pour la prise d'échantillon d'une autre ou des autres personnes impliquées dans la preuve, connaissant les implications pénales pouvant être encourues en accord avec la législation en vigueur dans chaque pays, concernant le Droit à l'intimité des Personnes.
- 4- Qu'elle réalise la preuve dans un but informatif personnel, faisant usage de son droit à connaître qui sont ses parents ou ses enfants biologiques.

Date: [_____] Signature [_____]

Les résultats des analyses seront transmis et feront partie d'un fichier dénommé "Banque de Résultats de Preuves Génétiques" sous la responsabilité de Biozell. La finalité de ce fichier est de respecter les prescriptions légales en matière de santé ainsi qu'avec l'actuelle législation en matière probatoire. Toutes les personnes avec des données dans ce fichier ont droit d'accès, de rectification et d'annulation en conformité avec la réglementation, en adressant un courrier électronique dûment identifié à l'adresse info@biozell.com. Au cas où les personnes donneuses des échantillons sur lesquels sont réalisés les analyses soient différentes des personnes qui remplissent le formulaire, ces dernières devront en informer préalablement les premières avant la prise des échantillons.

MODALITE D'ENVOI DES RESULTATS:

Courrier Ordinaire Courrier électronique Consultation sur Internet (www.biozell.com)

MOYEN DE PAIEMENT (les analyses commenceront quand le paiement sera effectué):

Virement bancaire IBAN: ES64 2048 0114 1703 4003 0683 – BIC(SWIFT): CECAESMM048

Carte de crédit Visa Master Card
Numéro de la Carte [_____] Date d'expiration : [__/__/__]